



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la 29^{ème} réunion du comité directeur du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), tenue par visioconférence, le 28 septembre 2020, en présence du comité d'investissement :

1. Mot du Président et adoption de l'ordre du jour

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du comité directeur ainsi que du comité d'investissement.

L'ordre du jour est adopté par le comité directeur.

2. Adoption du PV de la 28^{ème} réunion du comité directeur

Le procès-verbal de la 28^{ème} réunion du comité directeur du 10 juin 2020 ainsi que l'extrait y relatif sont adoptés à l'unanimité par les membres présents du comité directeur, sous réserve d'une légère modification rédactionnelle au point 6.

3. Reporting

Le comité directeur discute des reportings établis par l'agent bancaire du Fonds souverain pour les mois de mai à août 2020 et envoyés aux membres du comité directeur par YG par voie électronique à la fin de chaque mois correspondant ainsi que de manière groupée en date du 23 septembre 2020. Aucun rééquilibrage n'a été proposé par le comité d'investissement pour la période visée.

4. Comptes semestriels

Le Président rappelle que le délai visé à l'article 1^{er}, paragraphe 3, alinéa 4, de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015) pour adresser les comptes semestriels au Conseil de Gouvernement a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2020 en vertu de l'article 8, paragraphe 1^{er}, de la loi du 12 mai 2020 portant adaptation de certains délais en matière fiscale, financière et budgétaire dans le contexte de l'état de crise.

Les membres du comité directeur déclarent avoir reçu et pris dûment connaissance de la situation financière semestrielle du Fonds souverain au 30 juin 2020, y compris le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe y relative.

Les membres du comité directeur approuvent ladite situation financière semestrielle au 30 juin 2020 sous réserve d'une légère modification de formatage



à la page 4 et donnent pouvoir au Président de signer le document ainsi modifié pour le compte du Fonds souverain et de le transmettre au Gouvernement en Conseil.

5. Rapport d'activités semestriel

Le Président rappelle que le délai visé à l'article 1^{er}, paragraphe 3, alinéa 4, de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015) pour adresser le rapport d'activités semestriel au Conseil de Gouvernement a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2020 en vertu de l'article 8, paragraphe 1^{er}, de la prédite loi du 12 mai 2020.

Les membres du comité directeur déclarent avoir reçu et pris dûment connaissance du rapport d'activités relatif au premier semestre 2020.

Le Président remercie plus particulièrement les membres du Comité d'investissement pour leur contribution au rapport d'activités et souligne que ladite contribution coïncide avec le rapport du comité d'investissement relatif au deuxième trimestre 2020 tel que requis par la politique générale du Fonds souverain.

Les membres du comité directeur approuvent le rapport d'activités semestriel et donnent pouvoir au Président de signer le document pour le compte du Fonds souverain et de le transmettre au Gouvernement en Conseil.

6. Divers

Le comité directeur poursuit ses échanges au sujet de la politique d'investissement à la lumière des dernières évolutions dans le domaine du développement durable et des travaux de réflexion menés par le comité d'investissement.

Le comité d'investissement est prié d'établir son rapport trimestriel au 30 septembre 2020 dans les meilleurs délais.

Pour extrait conforme.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2020.

Nima Ahmadzadeh

Président